

NOS HONORAIRES TRANSACTIONS*

MANDAT EXCLUSIF : 3.8% TTC

Pour les mandats supérieurs à 200.000 €

MANDAT SIMPLE : 4.8% TTC

A partir de 200 000 € : 4,8 % TTC

De 150 000 € à 199 000 € : 5 % TTC

En dessous de 149 000 € : 5,5 % TTC

En dessous de 100.000 € : forfait 5.500 € TTC

**VEFA à la charge du promoteur
selon le pourcentage accordé par le promoteur.**

HONORAIRES DES MANDATS DE VENTE A LA CHARGE DES ACQUEREURS

* Dans le cas d'une délégation de mandat les honoraires appliqués sont ceux du mandataire principal

